



Chaque année, les élus cherchent et vous proposent des nouveautés de différents types.

Pour 2025, ils ont retenu :



Les voisins solidaires : un service d'entraide.

Les élus souhaitent mettre une vraie solidarité en place dans la commune. Aujourd'hui, par un constat non réjouissant, comme quoi il faut rencontrer une grande catastrophe (comme une tempête, une grande crue...) pour l'installation d'une solidarité dans une commune. Néanmoins, au quotidien, certaines personnes (seules, isolées, en mauvaise santé, souffrantes ponctuellement...) ont besoin d'aide, ont besoin de petites choses... Ex : Mettre en place une bouteille de gaz à la gazinière, besoin d'aller à la pharmacie... La mairie ne peut pas y répondre toujours favorablement par manque de temps de nos agents. Aujourd'hui, la municipalité se tourne vers VOUS, les personnes qui veulent aider l'autre, qui ont un peu de temps à consacrer pour autrui. Ces personnes désireuses d'emprunter ce chemin pour soutenir, conforter... peuvent se faire connaître en mairie à partir du 10 janvier 2025. Nous allons les appeler « les aidants ». Concernant les personnes qui ont besoin, nous allons les appeler « les demandeurs », elles doivent aussi se faire connaître auprès de la mairie.

 <p>Le demandeur :</p> <p>Vous avez un besoin d'un petit service de temps en temps, vous aimeriez être aidé pour des petites tâches, avoir un moment de lecture, aller faire vos courses en étant accompagné... couper 3 branches de votre arbre... et que sais-je ?</p>	 <p>L'aidant :</p> <p>Vous pouvez proposer votre aide : du covoiturage, du temps de lecture, du temps pour donner un coup de main en jardinage, en bricolage, du temps pour aller faire des courses, aller chercher des médicaments... et que sais-je ?</p>
--	---

Il suffit de vous faire connaître et de vous faire enregistrer en mairie au service aide à la personne en soulignant : - Soit faire savoir les

aides que vous pourriez éventuellement proposer à un asniérois,

- Soit demander des petits services que vous auriez besoin ponctuellement,

L'agent de la commune du service aide à la personne pourra vous mettre en relation avec l'aide des 2 fichiers (demandeur et aidant) :

- D'un côté le demandeur d'une prestation,

- De l'autre côté la personne bénévole, l'aidant qui veut bien aider bénévolement.

Une vraie solidarité pourrait naître si vous le souhaitez évidemment.



Une carte cadeau pour les nouveaux arrivants en 2024



Vous venez de louer ou d'acheter une maison sur la commune lors de l'année 2024, et bien vous pouvez obtenir une carte cadeau ! De quoi s'agit-il ? Cette carte cadeau intitulée "la carte Val'idées" permet de bénéficier d'offres préférentielles en Vals de Saintonge. Cette carte est offerte par l'Office du Tourisme. Elle permet de bénéficier d'une remise d'au moins 5 % au sein du réseau de partenaires (sorties...). **Dans un premier temps :** Il suffit de vous faire connaître et de vous inscrire (sur place obligatoirement) en mairie aux jours et heures d'ouverture jusqu'au 15 janvier 2025. Une carte sera numérotée et référencée à vos noms et prénoms. **Dans un second temps :** Vous pourrez la récupérer UNIQUEMENT le jour des vœux à la population le samedi 18 janvier 2025. La municipalité sera heureuse de vous la remettre ce jour.

Création d'un arboretum avec un arbre portant votre nom, ce sera possible.



Planter des arbres est aussi un sujet important pour la municipalité. Créer un arboretum est un objectif pour les élus à atteindre avant mars 2026. Il se situera « route de la Touzetterie » en sortant du bourg, sur un terrain communal qui est libre.

Si vous voulez qu'un arbre porte votre nom et votre prénom, ce sera possible. Il suffit d'en faire la demande auprès du service administratif de la mairie (à partir du 10 janvier 2025, attention le nombre de plantation est limité).

Les essences des arbres seront choisies par les élus avec l'aide de professionnels.

Une belle étiquette portera vos nom et prénom, un certificat de parrainage vous sera remis. Ce certificat notifiera votre souhait, votre motivation de vouloir planter dans la commune (projet ou réalisation).

Une fiche explicative concernant l'arbre sera dressée au pied de chaque arbre. Le sol fera l'objet d'une tonte raisonnée.

Dans un second temps, des herbes aromatiques et médicinales seront mises en place sur ce lieu. Cependant, votre demande (avoir son arbre) sera acceptée ou pas par les élus si votre motivation est bien présente, que votre esprit à vouloir participer pour l'environnement et que vous êtes l'un des défenseurs de la planète.

En novembre 2025, un jour sera planifié pour venir planter votre arbre. De plus, cette année 2025 uniquement, les mariés qui célébreront leur mariage en mairie, se verront remettre un arbre aux noms des mariés et sera planté à l'arboretum.



L'arrosage de vos jardins ? Ce sera possible, même lors d'une sécheresse !

Comme vous le savez, la commune a créé et investie dans un grand réservoir d'eau (2 000 M3), eau récupérée du toit des ateliers municipaux. Lors de l'été 2024, nous avons arrosé abondamment nos arbres et plantations et il reste encore de nombreux mètres cubes d'eau. De ce constat, lors d'une réunion du conseil municipal, nous avons décidé de pouvoir donner de l'eau à la population pour arroser les jardins si une sécheresse viendrait à ce faire connaître dans les années à venir. Dès qu'une sécheresse sera connue, et que M. le Préfet prendra la décision de ne plus arroser, nous vous adresserons une circulaire précise afin de venir remplir vos "tonneaux"... De cette manière, avec l'arrosage possible, vous allez pouvoir profiter de vos légumes, ils pourront continuer à pousser et vous pourrez vous régaler même en cas d'une sécheresse. Ce service sera gratuit à tous les Asniérois qui en feront la demande. Des précisions vous seront données en temps voulu.